

01 juin 2007 -11:58

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2007

Subsides pour savants, écrivains ou artistes

Ajout de 4 institutions agréées pour l'exonération des prix et subsides payés ou attribués à des savants, des écrivains ou des artistes

Ajout de 4 institutions agréées pour l'exonération des prix et subsides payés ou attribués à des savants, des écrivains ou des artistes

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'AR/CIR 92 en ce qui concerne l'exonération des prix et subsides payés ou attribués à des savants, des écrivains ou des artistes. Le projet vise à compléter la liste des institutions agréées pour l'exonération des prix et subsides qui sont payés ou attribués à partir du 1er janvier 2005 par :- le "Fonds voor wetenschappelijk onderzoek - Vlaanderen",- le Fonds de la recherche scientifique,- la Fondation contre le cancer. L'Académie française est quant à elle agréée pour l'exonération des prix et subsides à partir du 1er janvier 2006.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>